



DOSSIER DE CANDIDATURE AUX ÉPREUVES DE SÉLECTION

Formation : Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

Spécialité : animateur

Mention : Loisirs tous publics

Session : mai 2021-octobre 2022



Dossier à retourner complété daté et signé au plus tard le _____ à:

«Pour les Enfants du Pays de Beleyme»

24140 Montagnac-la-Crempse

09 72 58 24 22



Madame Monsieur

NOM : -----Prénom : -----

Adresse : -----

Code Postal : -----Ville : -----

Tél. : -----Mail : -----

Prescripteur (le cas échéant) : -----

Numéro de prescription (le cas échéant) : -----



EXIGENCES PRÉALABLES À L'ENTRÉE EN FORMATION ¹

COCHEZ LA CASES VOUS CONCERNANT POUR L'EXIGENCE 1 ET L'EXIGENCE 2

EXIGENCE 1

Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :

- « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ;
- « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité ;
- « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité ;
- « attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ;
- « certificat de sauveteur secouriste du travail (STT) » en cours de validité.

EXIGENCE 2

Être capable de justifier d'une expérience d'animateur professionnelle ou non professionnelle auprès d'un groupe d'une durée minimale de 200 heures au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil.

OU

Est dispensé de l'attestation de justification d'une expérience d'animation de groupe de 200 heures mentionnée à l'annexe IV, le(la) candidat(e) titulaire d'un diplôme figurant dans la liste suivante :

- brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien ;
- certificat de qualification professionnelle « animateur périscolaire » ;
- brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur ;
- brevet d'aptitude aux fonctions de directeur ;
- baccalauréat professionnel « service de proximité et vie locale » ;
- baccalauréat professionnel agricole (toute option) ;
- brevet professionnel délivré par le ministre de l'agriculture (toute option) ;
- brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (toute spécialité).

¹ Arrêté du 18 juillet 2016 portant création de la mention « loisirs tous publics » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « animateur », Annexe IV Exigences préalables à l'entrée en formation



FORMATION :

Diplôme d'enseignement général, agricole ou professionnel le plus élevé :

Titre, brevet ou diplôme dans le domaine du sport ou de l'animation:

Autre formation :

SITUATION PROFESSIONNELLE :

Demandeur d'emploi depuis le : -----

Salarié(e) depuis le : -----

Date de fin de contrat si CDD : -----

Nature de l'emploi : -----

Autre situation (précisez) : -----

Situation professionnelle **à l'entrée en formation** (si différente de la situation actuelle)

Demandeur d'emploi à partir de:.....

Salarié à partir de:.....

Type de contrat (CDD, CDI) :.....

Date de fin de contrat si CDD:.....

Nature de l'emploi :.....

Autre situation (précisez) :.....



CONDITION D'EXAMEN DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le présent dossier doit être accompagné des pièces suivantes :

Un CV

Une photocopie des diplômes mentionnés dans le dossier de candidature

Une copie de la carte d'identité

je soussigné,, certifie que l'entretien préalable avec la coordinatrice pédagogique a répondu à mes attentes et à mes interrogations.

Fait le :

à :

Signature :

